

# SEINE-AMONT



31 000 km<sup>2</sup>

980 000  
HABITANTS

**PRINCIPAUX  
COURS D'EAU**  
LA SEINE, L'AUBE,  
L'YONNE, LE LOING

**PRINCIPAUX  
PLANS D'EAU**  
BARRAGES  
RÉSERVOIRS DE  
LA SEINE, DE L'AUBE  
ET DU MORVAN

**PRINCIPALES  
NAPPES D'EAU  
SOUTERRAINE**  
NAPPE DE BEAUCE  
À L'OUEST, NAPPE  
DE LA CRAIE, AQUIFÈRES  
KARSTIQUES  
DU MORVAN AU SUD

## LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Majoritairement rural, le territoire Seine-amont est drainé par la Seine et ses affluents, de la source du fleuve à sa confluence avec la Marne. Plus de 40 % des communes comptent moins de 200 habitants et la part de la population urbaine est nettement inférieure à la moyenne nationale. Les pollutions en nitrates et pesticides affectent l'ensemble de ses 18 masses d'eau souterraine, les nappes constituant l'essentiel de la ressource en eau potable. Des têtes de bassin du Morvan aux plaines alluviales de la Seine, de l'Aube ou du Loing, les enjeux sont différenciés, de la préservation de certains cours d'eau encore en très bon état à la reconquête de rivières drainées, chenalées, incisées, voire busées.

## SATISFAIRE LES BESOINS EN EAUX

Les aides de l'Agence attribuées pour l'alimentation en eau potable se sont élevées à 4 M€. Les travaux, d'un montant de 9,5 M€, ont principalement concerné l'installation de nouvelles filières de traitement, le remplacement des branchements en plomb et des études diagnostiques pour améliorer le rendement des réseaux d'eau potable.

## La protection des captages

L'Agence mène une politique ambitieuse de reconquête de la qualité des captages prioritaires, par le biais des contrats globaux, de l'animation agricole et des relations soutenues avec les coopératives, organismes, structures et chambres d'agriculture.

Les études relatives à la connaissance des bassins d'alimentation de captages, à la mise en œuvre des protections réglementaires et à la maîtrise foncière ont représenté un montant d'aides financières de 0,65 M€. Ces opérations sont complétées par les mesures de modifications des pratiques agricoles soutenues par l'Agence sur les captages prioritaires à hauteur de 0,92 M€.

## DÉPOLLUER

### Traiter les eaux usées domestiques

#### L'assainissement

Avec 28 M€ d'aides financières attribuées, l'Agence enregistre une augmentation des aides d'un facteur de 1,8 par rapport à l'année 2008 pour les travaux relatifs aux stations d'épuration, réseaux d'assainissement ou à l'assainissement non collectif. Ces travaux ont notamment concerné la mise en conformité au titre de la DERU des stations de Pont-sur-Yonne, de Saint-Bris-le-Vineux et de Tonnerre.

## Charte qualité pour l'assainissement non collectif

Dans le domaine de l'assainissement non collectif, la réflexion menée sur les modalités de réalisation et les bonnes pratiques à mettre en œuvre a abouti, dans la Nièvre, à la signature d'une charte qualité.

## Poursuivre la dépollution des eaux usées industrielles

En 2009, l'activité s'est concentrée en direction des partenaires du domaine industriel (DRIRE-DREAL, CCI, CMA), pour redynamiser les relations, et des entreprises pour les mobiliser dans la lutte contre la pollution (club d'entreprises Environnement de l'Aube, Salon des industriels de l'Yonne).

40 dossiers d'aides financières ont été instruits pour un montant global de 0,9 M€. Sur 54 sites inscrits au Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP) ou au Programme de mesures (PDM), 41 ont été contactés pour un état des lieux concernant leur niveau de priorité et deux sites prioritaires ont bénéficié d'une aide financière.

87 opérations ont été financées pour la restauration des cours d'eau.



# SEINE-AMONT



## LE FINANCEMENT DES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

L'Agence a mis en place le dispositif permettant de traiter les redevances. Au titre de la redevance 2008, 4 569 « payeurs potentiels » ont été interrogés et 120 sites ont été visités pour connaître les modes de gestion de l'assainissement. En tout, ce sont près de 7 000 maîtres d'ouvrage qui sont concernés par une ou plusieurs des 12 redevances.

## RECONQUÉRIR LES MILIEUX

### La restauration de cours d'eau

87 opérations ont été financées pour un montant global de 3 M€. Elles concernent des actions d'animation (garde-rivière, garde-zone humide...), des études ou des travaux réalisés dans l'objectif de reconquête de la qualité des milieux aquatiques fixé par la DCE.

### Pour le bon état écologique des eaux

L'altération physique des cours d'eau étant un des principaux freins à l'atteinte de ces objectifs, de plus en plus de maîtres d'ouvrage intègrent les évolutions demandées pour parvenir au bon état écologique :

- le Syndicat intercommunal d'aménagement de l'Ource et de ses affluents a réalisé l'aménagement des ouvrages hydrauliques du Moulin-de-la-Roche à Essoyes (10). Le projet initial, traitant de la problématique inondation, a été revu sous l'impulsion de l'Agence, en y intégrant plusieurs thèmes : inondation, continuité écologique et diversifications des écoulements ;
- des travaux ont été menés sur la Cléry afin de retrouver le gabarit naturel d'un tronçon ainsi que l'équilibre hydromorphologique du cours d'eau. Le retour des habitats aquatiques a été favorisé. Enfin, le rétrécissement de la section mouillée à l'étiage a pour effet de limiter l'étalement de la masse d'eau, de favoriser le transport sédimentaire et de réduire le risque d'assèchement en période d'étiage.

### Retour d'expériences

Un colloque de restitution du programme Life « Ruisseaux » a permis de présenter les expériences, d'échanger avec d'autres programmes Life au cours d'ateliers thématiques et de visites de terrain.

Des travaux ont été réalisés pour aménager des ouvrages hydrauliques à Essoyes (10).



Les hérons vivent dans les zones humides, les plans d'eau et les cours d'eau.



## AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

### Encourager les démarches globales de territoire

#### La politique contractuelle

Pour gagner en cohérence et en efficacité, l'Agence centre son action sur des territoires stratégiques et invite l'ensemble des acteurs à se mobiliser sur des objectifs partagés :

- le contrat global Cure-Yonne, qui fait suite à un contrat territorial porté par le parc naturel régional du Morvan, a été élargi à l'ensemble du bassin versant de la Cure, ce qui renforce très largement sa cohérence hydrographique ;
- le contrat Auxois-Morvan, piloté par le Syndicat d'alimentation en eau potable de Semur-en-Auxois, concerne l'amont des bassins du Serein et de l'Armançon. Il facilitera la mise en œuvre des orientations définies dans le SAGE Armançon en cours de validation ;
- d'autres nouvelles démarches contractuelles concernent l'Armançon-aval, le Loing-amont, la Seine-aval et la Vanne.

### Favoriser la synergie des politiques publiques

Les conventions de partenariat établies avec les conseils généraux de l'Aube, de la Nièvre, du Loiret et de la Côte-d'Or ont donné lieu à des échanges fructueux lors des réunions des comités de pilotage de ces conventions tels que les stratégies relatives à la mise en place de la solidarité urbain/rural ou la politique contractuelle de l'Agence.



**DIRECTION TERRITORIALE SEINE-AMONT**  
2 bis, rue de l'Écrivain - 89100 Sens  
Tél. : 03 86 83 16 50 - Fax : 03 86 95 23 73